

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 70 (1929), p. 181-185

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1929__70__181_0

© Société de statistique de Paris, 1929, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. -- JUIN 1929

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 1929

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. TRUCHY, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 1929.
NÉCROLOGIE.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
DISCUSSION RELATIVE A LA COMMUNICATION DE M. GASTON CADOUX : « LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE L'AZOTE ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. TRUCHY, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures sous la présidence de M. TRUCHY, ancien Président, remplaçant M. COLSON qui n'a pu assister à cette séance.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le professeur Vincenzo CASTRILLI, professeur à l'Université de Bari, qui, venu à Paris pour travailler aux statistiques relatives à la coopération intellectuelle, a bien voulu assister à notre séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 1929.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 avril 1929, inséré dans le Journal de mai.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NÉCROLOGIE.

M. le Président a la douleur de faire part à la Société du décès de nos collègues :

MM. GUESNON (Alexandre), expert-comptable, membre de la Compagnie des Experts-Comptables de Paris.

PEYSSONNERIE (Léon), ingénieur agronome, inspecteur général adjoint de la Caisse Nationale de Crédit agricole.

DUFOURCQ-LAGELOUSE, vice-président honoraire de l'Union Syndicale des Banquiers, vice-président de la Société de Comptabilité de France.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. KANNAPPELL, DUVAL, VALTAT, SANTINI, GROS, SOUDEILLETTE et BEUQUE sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. CHAPISEAU, chef de division à « L'Urbaine-Incendie », 10, boulevard Haussmann (IX^e), présenté par MM. Gomont, Hamon et Barriol.

M. René DEVINCK, docteur en droit, arbitre rapporteur près le tribunal de Commerce de la Seine, 4, rue des Halles à Bois-Colombes (Seine), présenté par MM. Le Poullen, Hamon et Barriol.

M. Paul FALOT, expert arbitre près les tribunaux civils de Commerce, conseiller honoraire du Commerce extérieur de France, membre de la Chambre de Commerce de Versailles, ancien maire de Rueil, président d'honneur fondateur de la Fédération de groupes commerciaux et industriels de Seine-et-Oise, administrateur de la Chambre syndicale du Cycle et de l'Automobile de France, expert près du Conseil de préfecture interdépartemental de Versailles (assurances et industrie), 19, avenue Alsace-Lorraine, à Rueil (Seine-et-Oise), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. Jean MAUREL, sous-directeur de la Compagnie « Le Conservateur », 41, rue La Boétie (8^e), présenté par MM. Perroncel, Hamon et Barriol.

M. Robert ROUWET, assureur-conseil, 26, rue Laffitte (9^e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. RUFFI DE PONTEVÈS GEVAUDAN (Charles DE), inspecteur général des Mines, directeur du Contrôle du Travail au ministère des Travaux publics, 244, boulevard Saint-Germain (7^e), présenté par MM. GIRARD et Barriol.

M. Pierre VERSPIEREN, directeur-adjoint de la « Mutuelle du Commerce et de l'Industrie », 8, rue de Dammartin à Roubaix (Nord), présenté par MM. Hermant et Barriol.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu, pour la Société, un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

DISCUSSION RELATIVE A LA COMMUNICATION DE M. GASTON CADOUX : « LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE L'AZOTE ».

M. le Président donne la parole à M. CADOUX qui fait le résumé de sa communication parue dans le Journal de mai, et ouvre ensuite la discussion.

Après avoir remercié M. CADOUX pour sa communication si clairement exposée qui soulève des problèmes techniques et économiques délicats, M. le Président ouvre la discussion et donne la parole à M. le général RAYNAL.

M. le général RAYNAL. — Dans sa communication, notre collègue, M. Cadoux, a souligné la nécessité prochaine pour l'industrie française de l'azote de se préparer de nouveaux débouchés et a signalé, à juste titre, la possibilité de les trouver pour une part dans nos colonies.

Partageant entièrement l'opinion de M. Cadoux, je me bornerai à insister sur ce débouché colonial et à vous montrer par l'exemple de l'Indo-Chine et du Japon, quelle pourrait être son importance.

D'après les statistiques établies par l'Institut International d'Agriculture de Rome, on constate qu'en 1926, le Japon a importé 407.000 tonnes de phosphates, 296.000 tonnes de sulfate d'ammoniaque, 64.000 tonnes de nitrates et

27.000 tonnes d'engrais potassique, soit au total 794.000 tonnes d'engrais. Il a de plus produit 122.000 tonnes de cyanamide de chaux.

En Indo-Chine, cette même année, la fabrication et l'importation des engrais azotés ont été nulles. Le pays a extrait et consommé 14.911 tonnes de phosphates.

Si nous considérons la production du riz qui constitue la culture vivrière essentielle des deux pays, nous voyons qu'au Japon, les rizières couvraient en 1926, 2.945.000 hectares qui ont fourni 10.053.017 tonnes, soit un rendement de 3.290 kilos de riz à l'hectare (3.450 en 1925). Par contre, en Indo-Chine, avec une superficie de rizières supérieure d'un sixième (34.600.000 hectares), la récolte n'a représenté que les trois cinquièmes de la récolte japonaise (6.081.200 tonnes), soit un rendement, presque moitié moindre, de 1.780 kilogrammes à l'hectare (1.760 en 1925).

Si l'Indo-Chine est aujourd'hui devenue avec la Birmanie Anglaise, le principal exportateur de riz, elle le doit avant tout à l'extension continue des surfaces cultivées, bien plus qu'au perfectionnement de l'agriculture. Avec une consommation d'engrais aussi intense qu'au Japon, sa récolte de riz aurait dû, en 1926, approcher de 12 millions de tonnes.

Dans nos vieilles colonies de la Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe, la culture de la canne à sucre qui constitue aujourd'hui leur principale source de revenus, nécessite déjà une consommation appréciable d'engrais. Mais c'est surtout l'Afrique Occidentale, Madagascar, l'Indo-Chine qui, en raison de leurs vastes étendues cultivables en riz, en maïs, en manioc, en cacaoyers, en bananiers, en cannes à sucre, sont appelés à devenir à bref délai de gros consommateurs d'azote. Il est possible que la Grande Ile et l'Indo-Chine, plus éloignées de la Métropole et possédant l'une et l'autre des disponibilités considérables de houille verte, arrivent assez rapidement à fabriquer elles-mêmes leurs engrais azotés, mais l'Afrique Occidentale où les sources d'énergie naturelle apparaissent bien moindres, ne parviendra vraisemblablement pas de sitôt à ce stade de développement industriel et devra pour longtemps tirer ses engrais azotés de la Métropole.

D'autre part, toutes nos colonies, delta tonkinois mis à part, manquent de main-d'œuvre. Il semble donc parfaitement illogique de continuer à utiliser cette main-d'œuvre pour une culture extensive. On doit au contraire s'attacher à développer l'emploi des engrais, en même temps que le machinisme agricole, de façon à réaliser le plus tôt possible une culture intensive.

Dans les colonies, ce développement de la consommation des engrais doit être simultanément poursuivi et, 1° comme en France, par les services d'agriculture pour tout ce qui concerne la partie technique et de propagande (détermination des engrais les mieux adaptés au sol, au climat, à la culture — champs d'essai et de démonstration — conférences, etc...); 2° par l'Administration qui doit provoquer toutes les mesures financières propres à faciliter la consommation (création et soutien de coopératives et de syndicats, organisation du crédit agricole pour l'achat et la répartition des engrais).

La Cochinchine s'est déjà nettement engagée dans cette voie. L'extension activement poursuivie par l'Administration, du crédit populaire agricole a déjà permis d'abaisser le taux des prêts sur récolte et, par voie de conséquence, de diminuer le prix de revient du riz.

Enfin, le Comptoir français de l'Azote, comme me l'a signalé M. Galland, se prépare à entreprendre aux colonies une puissante action de propagande semblable à celle qu'il poursuit avec succès en France.

M. CADOUX répond à la question de M. le général Raynal et indique que l'Italie, pour assurer l'écoulement de sa production importante de cyanamide calcique, a employé la manière forte sous forme de l'obligation à l'agriculture d'utiliser cet engrais, mais l'inquiétude s'y manifeste néanmoins que la consommation progresse moins vite que la production.

M. CADOUX est aussi d'avis qu'il y aura de larges débouchés possibles pour

les engrais azotés dès que les problèmes de la main-d'œuvre ouvrière et de la culture *intensive* seront réglés, notamment en Égypte où le coton n'est plus considéré comme la seule matière productive et où la culture de la banane et de la canne à sucre est commencée; dans nos colonies d'Indo-Chine, malgré le coût du frêt, et dans nos possessions d'Afrique.

Pour nos colonies notamment, il dit l'erreur de la culture *extensive* et de la faible participation du machinisme, et il signale la possibilité d'éduquer rapidement l'agriculture avec l'aide des administrations qui, dans ces pays neufs, sont actives et exercent une grosse influence.

A son sens, il n'y a donc pas lieu de restreindre la fabrication, mais au contraire de l'organiser, de la coordonner et de la répandre pacifiquement.

M. GALLAND, chef du Service agricole du Comptoir français de l'azote, veut bien prendre la parole et nous apporter quelque documentation sur le problème tel qu'il est vu par les spécialistes.

Le Comptoir français de l'azote est exclusivement chargé d'organiser la vente du produit.

Les colonies offrent en effet de gros débouchés. Ceux-ci n'ont pas encore été recherchés puisque la production française est inférieure à sa consommation.

Cependant, depuis trois ans environ, le Comptoir a commencé une propagande auprès des colons et des planteurs, par le canal des services de l'agriculture des diverses colonies, à la disposition desquels des engrais et des crédits ont été mis. Le moment venu, une action sera faite auprès des Syndicats agricoles coloniaux eux-mêmes.

Le prix de revient de l'engrais rendu à la colonie est évidemment un obstacle; l'élément frêt reste onéreux. Des prix spéciaux de l'engrais sont envisagés pour la livraison à la colonie. Pour terminer, M. Galland cite les quelques chiffres suivants :

Le débouché français métropolitain est supérieur à la production française.

Nous avons, en effet, consommé en 1928, 145.000 tonnes d'azote pur. Il est prévu pour 1933, une consommation de 300.000 tonnes d'azote pur.

Or, notre production pour 1929 sera de :

315.000 tonnes de sulfate d'ammonium;
300.000 tonnes de cyanamide calcique;
30.000 tonnes de nitrate de calcium;
10.000 tonnes d'engrais azotés divers.

M. CADOUX cite un passage de sa communication traitant de l'exploitation intensive des prairies en Angleterre à l'aide des engrais. Le résultat obtenu a été vraiment prodigieux : économie de deux tiers en superficie de pacage, grosse amélioration de la qualité nutritive de l'herbage, lait meilleur, plus riche en matières grasses, obtenu en plus grande quantité, laine de meilleure qualité.

En France, peu nombreux sont nos agriculteurs qui ont une idée exacte de ces résultats. Il serait des plus utiles que des exemples de faits soient répandus parmi eux.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL demande à M. Galland si la production française a vraiment à redouter une concurrence désavantageuse de la part de la production allemande?

M. GALLAND répond par l'affirmative non seulement pour la production allemande, mais aussi pour les nitrates chiliens. Les prix de revient de ces produits et les tonnages qui peuvent en être importés peuvent être des plus dangereux pour la production française si celle-ci n'obtient pas les 15 % de droit de douane qu'elle réclame.

Pour répondre à M. le Président TRUCHY, M. Galland précise qu'actuellement aucun droit de douane ne frappe les engrais azotés à leur entrée en France.

M. CADOUX est également affirmatif. L'étranger (le Chili avec son nitrate; l'Allemagne avec son sulfate d'ammonium, la Norvège avec le nitrate de calcium, le Japon qui vise le marché de l'Indo-Chine) attend la décision du Parlement français.

Dès à présent, ces producteurs peuvent nous écraser. S'ils ne le font pas, c'est pour ne pas révéler leur puissance et éviter que le Parlement ne décide une protection trop forte.

Et pour cette raison, M. Cadoux, quoique libre échangiste convaincu, considère que nous avons le devoir de ne pas laisser étrangler notre industrie naissante de l'azote. La décision du Parlement français sur ce point est d'une portée très grave et à destination lointaine.

M. le Président remercie à nouveau M. Cadoux et les divers orateurs. Il retient de cette communication la promesse que l'éducation de notre agriculture, notamment en ce qui concerne les pacages, donnera des débouchés à notre industrie, et une bonne viande moins chère au consommateur.

Sur cette perspective réjouissante la séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire général,

A. BARRIOL.

Le Président,

H. TRUCHY.
